

Charte environnementale du groupe Securitas AB



Nos objectifs

- Dans toutes nos activités, nous nous efforçons de réduire en permanence l'impact sur le climat, en ciblant principalement l'énergie et le transport.
- Dans toutes nos activités, nous évitons d'utiliser des substances réchauffant l'environnement et nous les remplaçons par des substances écologiques, même si le coût est plus élevé pour l'entreprise.
- Dans toutes nos activités, nous devons contribuer au recyclage et s'assurer que les déchets sont traités avec des procédés sécurisés et éco-responsables.

Nous agissons selon les lois et les conventions internationales, c'est une exigence de base. Nous respectons et nous nous soumettons à la législation environnementale, aux accords et exigences de sécurité, ou à toute autre disposition qui s'impose à nos activités.

Nous nous conformons ou nous surpassons les accords et réglementations nationales ou internationales au sujet de la réduction des émissions et des rejets dans l'air, la terre et l'eau.

Les voitures de société

La voiture de société est prévue pour cinq personnes maximum, payée par Securitas et aussi utilisée :

- soit comme un besoin, c'est-à-dire un outil de travail utilisé par les salariés de Securitas pour répondre aux besoins de leur métier ;
- soit comme un bénéfice, c'est-à-dire qu'elle est mise à disposition par Securitas pour un directeur ou un manager. Elle est payée par Securitas ou par le salarié selon les cas.

Un mini bus est prévu pour six ou sept personnes, payé par Securitas et utilisé :

- soit comme un besoin, c'est-à-dire qu'il est un outil de travail utilisé par les salariés de Securitas pour répondre aux besoins de leur métier.
- soit comme un bénéfice, c'est-à-dire qu'il est mis à disposition par Securitas pour un directeur ou un manager. Il est payé par Securitas ou par le salarié selon les cas.

Les camions, les bus, et les véhicules spéciaux tels que les véhicules de transport de fonds ne sont pas considérés comme des voitures de société ou des minis bus. Les voitures ou les minis bus appartenant au salarié pour lesquels Securitas rembourse les frais d'utilisation, dans le cadre de son travail, ne sont pas considérés comme des voitures de société.

Notre but est de réduire les émissions causées par les voitures de Securitas. Notre action vise à ce que, tous les ans, toutes les nouvelles voitures acquises ou louées émettent en moyenne moins de grammes de CO₂ par km que les voitures achetées ou louées l'année précédente.

Il est de la responsabilité de chaque président de pays de décider de la politique nationale pour le parc automobile de manière à ce que les voitures et les minis bus émettant le moins de CO₂ possible par km soient sélectionnés en priorité.

Tous les ans, en novembre, Securitas demande à chaque président de pays le nombre total de voitures de société à fin octobre et la moyenne, en grammes, de CO₂ par km pour chaque véhicule. Ce chiffre et son évolution sont contrôlés, publiés, et partagés avec le groupe Securitas.

A ce jour, il est interdit d'acquérir ou de louer une nouvelle voiture de société qui émette plus de 135 g de CO₂ par km.

A ce jour, il est interdit d'acquérir ou de louer un nouveau mini bus qui émette plus de 175 g de CO₂ par km.

Décembre 2016.

Alf Göransson
Président-directeur général, Securitas AB